

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 avril 2012

L'an deux mil douze le vingt six avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard GUINOT, Maire.

Présents : Mesdames Dupuis, Cappellazzi, Wegmann et Messieurs Frchet, Gras, Vanhove, Maquaire, Perruchet, Blandurel, Clouzeau et Decroix.

Absent Excusé : M. Villain qui donne pouvoir à M. Guinot et Mme Esnault qui donne pouvoir à Mme Wegmann.

Absente non excusée : Mme Denis,

Secrétaire de séance : M. Maquaire.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2012
2. Affectation du résultat de la commune 2011
3. Vote du Budget Unique de la commune 2012
4. Affaires et questions diverses.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2012

M. Gras demande qu'un complément d'information sur le point 9 "Informations de la CCJ" rubrique "habitat" soit noté sur le compte rendu du conseil municipal du 12 avril dernier pendant lequel il avait précisé que la subvention accordée est plafonnée à 1000 € par dossier. Ce point étant complété, le compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Affectation du résultat de la commune 2011

Le Conseil Municipal, après étude du compte administratif de 2011,

Constate :

- un déficit d'investissement de	- 10 800.50 €
- un excédent d'exploitation de	+ 78 980.35 €
- un engagement de restes à réaliser en dépenses d'investissement de	0 €
- un engagement de restes à réaliser en recettes d'investissement de	0 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter :

- | | |
|--|-------------|
| - au compte 001 en dépenses d'investissement antérieur reporté la somme de | 10 800.50 € |
| - au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de | 10 800.50 € |
| - au compte 002 en recettes d'exploitation la somme de | 78 980.35 € |

3) Vote du Budget Unique de la commune 2012

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, suite à la réunion de la commission des finances le 18 avril dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Adopte le Budget 2012 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Fonctionnement	574 165.35 €
- Investissement	79 871.50 €

Décide de faire un virement à la section d'investissement (compte 021/023) pour la somme de 42 544.00 €.

4) Affaire et questions diverses

M. le Maire :

- ✓ informe le conseil municipal que la Société HélioTRACE est venue inspecter le réseau d'eau potable de La Petite Celle et a trouvée 2 grosses fuites (une est réparée, l'autre sera réparée en Mai) et 3 autres plus petites.

- ✓ annonce l'ouverture du dépôt des branchages pour broyage à l'ancienne mardelle de Loivre, le 7 mai prochain.

- ✓ Demande au conseil municipal de réfléchir à la vente ou non du terrain à côté du local technique. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

- ✓ M. Blandurel signale que le mur de la maison de M. Franjou à La Petite Celle commence à tomber sur la route.

- ✓ Il est signalé qu'une carcasse de voiture a été déposée sur un terrain après le pavillon en allant vers la mardelle de Loivre.

Séance close à 20 heures 25 minutes

Le Maire
Bernard GUINOT